

## ANNEXE 5 ter : Vœux groupe obligatoires « MOB »

Les vœux groupe obligatoires dits **vœux groupe MOB** sont identifiés dans l'annexe 5 par la mention *Oui* dans la colonne *Mobilité obligatoire*. Ils sont au nombre de 28.

Tous les participants au mouvement peuvent saisir des vœux groupe MOB, que leur participation soit obligatoire ou facultative.

La saisie est **obligatoire** pour les enseignants du 1er degré dont la participation au mouvement est obligatoire : ils devront saisir au minimum 4 vœux groupe MOB.

Un vœu groupe MOB = une nature de poste + une zone géographique

### Natures de poste :

1. Enseignants
2. Postes enseignement spécialisé PEP (ULIS premier et second degré, IME, RASED, SEGPA, etc.)
3. Directions 1 à 8 classes
4. Remplacement (les postes en Zone de Remplacement Départementale ZRD sont rattachés à un bassin en fonction de l'école de rattachement du poste)

### Zones géographiques :

1. Bassin de Metz / Montigny-lès-Metz / Rombas
2. Bassin de Thionville / Yutz
3. Bassin de Boulay / Saint Avold Ouest
4. Bassin de Sarreguemines Est et Ouest
5. Bassin de Château-Salins
6. Bassin de Sarrebourg Nord et Sud
7. Bassin de Forbach / Hombourg-Haut / Saint Avold Est